



Ai je le droit a un crédit quand je suis placé sous contrôle judi

Par alia

Bonsoir

je suis placé sous contrôle judiciaire dans une affaire d'escroquerie et ce contrôle judiciaire m'empêche d'émettre des chèques mais ai je le droit de faire un crédit? Mon affaire est jugé prochainement j'ai personne pour m'aider et je dois régler mon avocat. Merci de me répondre.

Par jury34

Bonjour,

Il faudrait regarder l'ordonnance du juge d'instruction. Je pense effectivement que vous aurez des difficultés à contracter un emprunt.

Votre banque est la personne la mieux à même pour vous répondre.

Vous pouvez toujours bénéficier de l'aide juridictionnelle si vous avez de faibles revenus.

Pour ce faire, rendez vous au greffe du tribunal de votre ville (accueil du tribunal). Ils vous expliqueront les démarches à suivre.

Je reste à votre disposition.

Cordialement

Par alia

Merci de votre réponse, mais effectivement j'ai contacté ma banque il me dit qu'il y a une interdiction bancaire, il m'a demandé de contacter la banque de France ce que j'ai fait et eu il me dit qu'il n'y a aucune interdiction donc je ne comprends. Si vraiment il y avait eu une interdiction déposée par le parquet la banque de France serait la première à en être informé.

Par jury34

Peut être que cela met du temps.

Je pense que le mieux est de vous rapprocher du juge d'instruction pour en avoir le cœur net.

Mais, prenez un avocat. Essayez d'obtenir l'aide juridictionnelle. C'est vraiment préférable en matière pénale.

Cordialement

Par alia

L ordonnance du placement judiciaire dit de ne pas émettre de chèques autres que ceux qui permettent exclusivement le retrait de fonds par le tireur auprès du tiré ou ceux qui sont certifiés.

Par alia

Merci de votre réponse.

Par jury34

N'hésitez pas à poser des questions au besoin.

Très cordialement